

Refus de l'hébergement d'urgence

Il a été noté un certain nombre de refus de places d'hébergement proposées dans le cadre des maraudes. Ces refus peuvent avoir plusieurs motifs, allant du refus de se séparer du groupe ou des animaux au refus du contact avec des institutions en passant par l'angoisse de la prise en charge ou le refus d'abandonner le lieu investi.

Nous avons donc photographié ce refus sur un échantillon de 38 personnes ayant refusé une place d'hébergement entre le 29 février et 4 mars 2018 alors que le niveau vert du plan « Grand Froid » était déclenché.

Dans un premier temps les deux motifs principaux sont « ne ressent pas le besoin d'être hébergé » et « refuse l'intervention du Samu Social ». Pour les personnes concernées ce refus spécifique est notamment dû à des troubles psychologiques .

Dans un second temps reviennent également régulièrement le refus du contact avec les institutions et/ou d'interaction sociale, un refus de l'hébergement qui met en cause les règles de fonctionnement imposées par les règlements intérieurs des structures « horaires fixes, fermeture en journée, non consommation, non présence d'animaux, etc.) ou encore le refus de se séparer du groupe et/ou influence du groupe

Il apparaît ainsi que certaines personnes ont préféré se rendre à la Halte de nuit qui était alors perçue par elles comme étant plus « souple » et plus « accueillante », notamment vis-à-vis des animaux. La réponse à la possibilité d'être hébergé ou non est immédiate et ne nécessite pas un appel au 115.

Enfin certaines personnes évoquent : le refus d'abandonner le lieu qu'elles ont investi (leur « chez soi », que ce soit un squat ou l'abri d'un porche) ou l'angoisse provoquée par une prise en charge (le fait d'être dans une structure, le changement des habitudes, l'angoisse du manque, etc) ou encore le fait que la personne concernée dit avoir une autre solution d'hébergement pour le soir même.

Dans tous les cas suite à un refus, un duvet est proposé.

Comme principe d'action les personnels du Samu social considéreront toujours que les motifs de refus ne sont jamais définitifs : Une solution d'hébergement est reproposée à chaque rencontre entre le Samu social et les personnes avec qui un contact est établi.